



**Communiqué de presse
Parc régional Chasseral**

**Le Remise du label fédéral « Parc suisse » au Parc régional Chasseral
24 novembre 2011**

Embargo 24 novembre 2011, 19h00

Un évènement peu habituel s'est tenu jeudi soir à l'auditorium du CIP à Tramelan en présence d'une centaine de participants dont le conseiller d'Etat du canton de Berne Christoph Neuhaus et son homologue neuchâtelois Thierry Grosjean : la remise du label fédéral « Parc suisse » au Parc régional Chasseral par le Vice directeur de l'Office fédéral de l'environnement.

Ce label, largement convoité, est attribué pour une période de 10 ans. Il est un étendard symbole des territoires d'excellence de la Suisse. Il met en avant la grande qualité naturelle et paysagère de notre région, la pertinence des projets développés et prévus ainsi que notre dynamisme désormais reconnu. Le label ouvre la porte au soutien financier de la Confédération et des cantons de Berne et de Neuchâtel pour réaliser de nombreux projets mettant en valeur nos richesses régionales tout en préservant un patrimoine naturel et culturel : une déclinaison concrète de développement durable.

Cette remise du label a permis de rappeler le long cheminement du projet :

Les premières idées ont ainsi été lancées fin 1997. Une association est créée en septembre 2001, voilà juste dix ans. Parallèlement, un groupe de travail jette les bases d'une première réflexion stratégique des axes de développement du massif de Chasseral en matière de protection de la nature, de gestion des transports, du tourisme et de l'agriculture. Des premiers projets sont développés grâce au soutien financier du dispositif Regio+ : protection de la crête de Chasseral, itinéraires VTT, nettoyage de gouffres, ligne de bus Nods-Chasseral...

En décembre 2008, les législatifs des 29 communes (22 bernoises et 7 neuchâteloises) approuvent l'adhésion au Parc. Le projet se conforme ainsi à la toute nouvelle Ordonnance fédérale régissant les parcs en suisse. Tout le territoire communal fait partie du Parc (y compris les localités). En décembre 2010, la charte du Parc peut ainsi être approuvée et remise aux autorités cantonales et fédérales.

Une fierté pour la région :

Les orateurs ont souligné la chance et la fierté de bénéficier de ce label. Celui-ci permet de mieux faire rayonner la région et ce, de manière globale en franchissant sans complexe les limites cantonales, vision moderne de la réalité géographique, sociale et économique.

Les promoteurs du Parc ont également souligné la grande responsabilité qui leur est confiée. En effet, un parc naturel régional ne génère aucune contrainte... les projets ne peuvent qu'aboutir par la conviction et l'adhésion de tous, challenge de grande ampleur !

Des exemples concrets de projets ont été présentés par l'équipe opérationnelle du Parc : animations pour les écoles, promotion nationale d'itinéraires, projet de réseaux écologiques, étiquetage énergétique des bâtiments...

Le label « Parc suisse », un outil indispensable pour notre patrimoine et nos ambitions régionales !

Contact :

Parc régional Chasseral
Fabien Vogelsperger
Tél. +41 (0)32 942 39 49 ou 079 797 51 22
info@parcchasseral.ch • www.parcchasseral.ch



**Remise du label de parc suisse au Parc régional Chasseral
Centre interrégional de perfectionnement de Tramelan, le 24 novembre 2011**

Allocution de M. Michel Walthert, président de l'Association du Parc régional Chasseral

Messieurs les Conseillers d'Etat,

Monsieur le Vice-directeur de l'office fédéral de l'environnement,

Messieurs les représentants de l'Office fédéral de l'environnement,

Messieurs les représentants des cantons de Berne et de Neuchâtel,

Monsieur le Président du Conseil général de Tramelan,

Mesdames et Messieurs les représentants des communes,

Mesdames et Messieurs les représentants du milieu associatif, professionnel et partenaires de notre projet

Mesdames et Messieurs les représentants de Pro Natura Suisse et du Réseau des parcs suisses

Chers membres,

Mesdames et Messieurs les représentants de la presse,

Mesdames et Messieurs,

C'est avec un grand plaisir que je vous salue ici à Tramelan ce soir à l'occasion de la manifestation officielle de remise du Label « Parc suisse » à notre association Parc régional Chasseral.

Trois sentiments m'animent tout particulièrement :

- **le sentiment d'une grande satisfaction** bien sûr parce que ce jour marque l'aboutissement de plus de dix ans de travaux depuis la création de notre association et plus encore si l'on tient compte de la période de l'étude préliminaire lancé fin 1997 et qui a précédé la création de l'association en septembre 2001
- **le sentiment d'une profonde gratitude** à l'égard de toutes celles et ceux qui ont œuvré au développement de ce projet, qui ont déployé de l'énergie et de l'engagement, au fil de toutes ces années, pour permettre l'aboutissement de ce dossier mais aussi, et non des moindres
- **le sentiment de respect** face à l'immense responsabilité qui nous sera confiée tout à l'heure à réception de ce label.

La **remise du label « parc suisse » est une récompense**. Plus de dix ans de travaux auront en effet été nécessaires pour faire comprendre et faire passer le message, pour

convaincre les habitants et les acteurs de ce coin de pays, à faire le pas dans une direction jadis encore bien nébuleuse il est vrai, puisqu'au début du processus, les législations fédérale et cantonale sur les parcs n'en étaient qu'à leurs balbutiements.

Plus de dix ans pour convaincre les gens de cette région que ce nouvel instrument est une clé pour mettre la région du Chasseral sur le devant de la scène, qu'il permet de porter le nom de Chasseral au plan fédéral ainsi d'entrer dans la « cour des grands », et ce, faisant fi des territoires des communes et des frontières cantonales

Démarche d'autant plus intéressante qu'elle ne génère aucun interdit, aucun changement de législation, que tout travail est mené sur la base de la concertation et non de la coercition. Il faut toujours le rappeler tant la dénomination parc naturel régional est encore nouvelle !

Ce projet permet à notre région de diversifier ses pistes d'avenir en s'appuyant sur nos richesses et nos potentiels, tout en veillant à ne pas les dégrader mais au contraire à les mettre en valeur, de manière harmonieuse et concertée.

Avec du recul force m'est aujourd'hui de constater qu'il en a fallu du doigté, de la patience et de l'esprit de persuasion pour convaincre toutes les communes du périmètre (29 au total sur deux cantons), d'entrer dans cette démarche et de rejoindre ce projet sans doute un peu fou

Je tiens à remercier très chaleureusement toutes celles et ceux qui ont contribué à faire passer ce message et à adresser un merci particulier aux autorités communales qui ont merveilleusement su relayer celui-ci auprès de leur population,

Je tiens aussi à remercier les associations, régionales, touristiques, de promotion de la nature et bien d'autres encore, de leur travail de fond sans lesquelles rien n'aurait été possible.

J'adresse un grand merci également aux représentants des cantons et de la Confédération qui nous ont activement aidé et soutenu durant tout le processus.

Le savoir-faire des acteurs de nos contrées, la volonté des autorités et l'ouverture d'esprit de nos habitants sont autant de facteurs qui ont également contribué à ce succès.

En signant une convention liant la commune au parc pour la prochaine décennie, chaque collectivité s'est ainsi clairement fixé une perspective et des objectifs pour son avenir et ce, au-delà d'une période de budget et même de celle d'une législature.

Ensemble, les 29 communes ont ainsi clairement lié leur destin dans l'idée de permettre à la région toute entière de se profiler. Ensemble, et en phase avec les forces vives de la région, elles ont clamé leur volonté de se sortir de l'anonymat d'une région périphérique, loin des voies de communication, de la puissance fiscale et du pouvoir de décision.

L'outil Parc est nécessaire et utile. Grâce à lui, la région se voit reconnue au plus haut niveau. Une reconnaissance qui permettra à ce coin de pays de **démontrer une image** positive et vivante face aux grandes régions touristiques notamment. Une reconnaissance qui permet aussi aux acteurs de chez nous de profiler leur savoir-faire, leur environnement, leurs produits et leur qualité d'accueil.

Le Parc offre aussi à la région l'opportunité d'entrer dans de vastes réseaux professionnels. Je pense bien sûr au réseau des parcs bernois, au réseau des parcs suisses et à Suisse tourisme, autant d'organisations faitières qui contribuent désormais à véhiculer l'image du Chasseral loin à la ronde.

Comme je l'ai mentionné en préambule, je me dois aussi de rappeler ici **le sentiment de respect** face à l'immense responsabilité qui nous est conférée ce soir par l'attribution de ce label.

Mesdames, Messieurs les représentants des communes et des associations, c'est à vous, c'est à chacun de nous que revient dès à présent la responsabilité de faire fonctionner notre parc.

Au-delà de l'obtention du label, se cache en effet **une obligation de respect des règles et engagements**. L'obtention du label est en effet le début d'un partenariat fort avec la Confédération et les cantons de Neuchâtel et Berne.

A chacun de nous de faire que ce projet suive la voie qu'il s'est donnée, à nous de réaliser les projets que nous avons retenus, à nous d'être volontaires, innovants et actifs, parce que les instances fédérales et cantonales concernées garderont de grands yeux ouverts sur nos activités.

L'obtention d'un label n'est pas un aboutissement mais un passage obligé. Rien n'est acquis. Il faut à présent tout faire pour le conserver. Même s'il est remis pour dix ans, il faudra soigner notre travail afin de garantir son renouvellement.

Cela me fait penser à une petite anecdote. Lorsque j'ai obtenu mon permis de conduire voici bien des années, à l'arrivée au bureau des experts à Bienne, après m'avoir félicité pour avoir réussi l'examen, l'expert m'a dit « *voyez-vous monsieur, c'est à présent que votre apprentissage commence* ». Cela m'a évidemment surpris dans un premier temps, mais j'ai compris le message après-coup.

Nous sommes en quelque sorte à la sortie de l'examen. Nous avons bien préparé notre dossier, nous avons rempli les conditions fixées par les experts, nous avons réussi ce passage obligé et avons obtenu le label « Parc suisse ».

Désormais, le Parc est plus qu'un projet. A chacun de nous de porter fièrement ce label et de mettre en œuvre ses promesses. A chaque commune, chaque organisme d'apprendre à se servir à bon escient de ce nouvel outil. Désormais, l'injonction souvent un peu vide « ensemble on est plus fort » est une réalité avec le Parc et son label.

Grâce à la volonté et à l'engagement de toutes et tous, nous saurons montrer aux instances qui nous ont fait confiance qu'elles ont eu raison. Nous saurons aussi démontrer aux indécis et autres sceptiques, que le parc a sa raison d'être et que nous avons tout à y gagner.

Nous saurons aussi et c'est sans doute le plus grand pari de ces dix prochaines années, faire que cette région sorte de son isolement, qu'elle gagne en aura et en crédibilité et ce, tout en conservant, en préservant et en mettant plus encore en valeur les qualités de notre paysage, de notre patrimoine et du savoir-faire des gens de notre région.

C'est tout l'avenir que je souhaite au Parc régional Chasseral à la veille de cette nouvelle période de son existence.

**Merci et à toutes et tous de votre soutien.
Je vous remercie de votre attention.**

Villeret, le 24.11.2011

**Remise du label de parc suisse au Parc régional Chasseral
Centre interrégional de perfectionnement de Tramelan, le 24 novembre 2011**

Allocution de M. Antoine Bigler, président du conseil général de Tramelan

Monsieur le Président,
Messieurs les Conseillers d'Etat,
M. le Vice-directeur de l'Office fédéral de l'environnement,
Mesdames, Messieurs les représentants des communes
Mesdames, Messieurs,

En l'absence de Mme le Maire, retenue par une séance à l'extérieur, j'ai le plaisir de vous apporter le salut des autorités de Tramelan et de vous souhaiter une très cordiale bienvenue chez nous. Nous vous remercions d'avoir choisi notre localité, située le plus au nord du parc, pour y fêter un moment historique pour votre association soit la remise du label « Parc suisse » et vous félicitons de cette reconnaissance qui rejaillit sur tout le périmètre du parc.

Depuis des années votre comité et vos collaborateurs ont travaillé d'arrache-pied pour obtenir ce sésame tant convoité et pour cela vous méritez notre respect. Nous savons que tout ne fut pas facile. Il a fallu expliquer, discuter, convaincre et démontrer que vous n'étiez pas de doux rêveurs, que vous ne vouliez pas interdire tout développement de la région et en faire une réserve d'indiens ou alors au contraire, que vous ne vouliez pas détruire notre patrimoine naturel, au nom d'un développement fut-il durable.

Vous avez essayé et finalement réussi à convaincre les 22 communes des districts de Courtelary et La Neuveville (à l'exception de La Ferrière qui est membre du parc régional du Doubs), ainsi que 7 communes limitrophes du canton de Neuchâtel, non seulement d'adhérer à votre idée mais de participer financièrement à sa réalisation. Lorsque l'on connaît la difficulté de réunir par-dessus les frontières communales, mais aussi cantonales autant d'entités différentes pour un projet commun, dont il n'existait jusque-là aucun modèle en Suisse, je ne peux que dire : « Chapeau ! »

La démonstration est faite que vous n'étiez pas de doux rêveurs, mais des personnes volontaires, convaincues de la valeur de votre projet, des « crocheurs » comme l'on dit chez nous, qui ne se laissaient pas désarçonner par un premier refus.

Vous avez mis sur pied une culture du dialogue pour réunir sous un même label des besoins a priori contradictoires. Peu à peu des relations de confiance se sont établies et les projets les plus divers ont vu le jour, projets basés sur des réflexions à moyen et long terme et conceptualisés dans votre charte pour les 10 années à venir.

La reconnaissance fédérale est un moment extrêmement important pour notre région, validant les choix et les projets proposés par M. Michel Walthert et son comité et M. Fabian Vogelsperger et son équipe sur le terrain. Merci donc aux nombreuses personnes engagées à titre divers dans cette aventure.

Plutôt que de vous parler des beautés du parc Chasseral, je vous invite à la fin de la réunion, à aller admirer les superbes photos de M. Beat App exposées ici au CIP. Elles décrivent mieux que tous les mots, la chance que nous avons de vivre dans cette région.

Bonne soirée à tous.

Antoine Bigler
Président du Conseil général

Remise du label de parc suisse au Parc régional Chasseral

Centre interrégional de perfectionnement de Tramelan, le 24 novembre 2011

Allocution du conseiller d'Etat Christoph Neuhaus

Mesdames, Messieurs les représentantes et représentants

- du Parc régional Chasseral,
- des communes,
- de la Confédération,
- des cantons de Neuchâtel et de Berne,
- de la population et de la presse,

Nous vivons ce soir un évènement attendu depuis longtemps : la remise du label de parc suisse au Parc régional Chasseral. Au début de cette longue attente, le parc a travaillé comme un pionnier. En effet, l'association du Parc régional Chasseral a été fondée il y a 10 ans, après trois années de préparation. Le label n'existe que depuis 4 ans, depuis l'entrée en vigueur de la modification de la loi sur la protection de la nature, qui définit les parcs.

Pendant toutes ces années, le Parc régional Chasseral a toujours surfé au sommet des vagues, là où ça va le plus vite. Et le parc n'a jamais perdu sa vitesse. La première vague qui a emmené le parc est d'origine locale. Les communes de Nods et de Saint-Imier se posaient des questions sur l'accessibilité au sommet de Chasseral. A Reuchenette, la cimenterie Vigier devait réaliser des mesures de compensation pour la carrière de La Tscharner. Un groupe de pilotage s'est réuni pour préparer le projet du Parc régional Chasseral.

C'est la deuxième vague, qui n'est pas seulement locale, mais également régionale et cantonale. Ce groupe réunissait ainsi les maires de Nods et de St-Imier, les secrétaires des associations régionales Jura-Bienne, Centre-Jura et Val-de-Ruz, les représentantes et représentants de Jura bernois Tourisme, de Pro Natura et des services des cantons de Berne et de Neuchâtel. Ce groupe de pilotage a terminé son travail avec la fondation de l'association du Parc régional Chasseral, le 21 septembre 2001.

La troisième vague commence avec cette fondation et elle implique la Confédération. En plus des contributions des communes, des membres, des cantons de Neuchâtel et de Berne, le parc a bénéficié pendant 5 ans du soutien financier du programme Regioplus de la Confédération. La quatrième vague est celle qui a été provoquée lorsque la Confédération a défini le label de parc suisse. Cette vague permet la création du Parc régional Chasseral selon les règles fédérales. Jusqu'à ce soir, le Parc régional Chasseral a ainsi surfé avec succès sur 4 vagues successives.

Il est significatif que la première vague soit partie du niveau local. En effet, un parc naturel régional est en premier lieu un outil au service des communes et de la population. C'est un instrument qui permet d'aider des projets à voir le jour, de réunir un financement et de les réaliser en assurant une coordination régionale, au delà des limites communales. N'importe quel projet ne peut cependant pas être soutenu par le parc. Pour un soutien du parc, un projet doit viser un développement équilibré, où la valeur du patrimoine naturel a toute sa place. Il s'agit de s'inscrire dans la perspective de développement durable de la charte du parc.

Il convient de rappeler à ce propos que l'élaboration de la charte jusqu'à l'obtention du label n'est pas un travail aisé. Elle demande la maîtrise d'un subtil équilibre entre :

- d'une part les conditions formelles et matérielles de la Confédération, touffues et rigides,
- et, d'autre part, la dimension politique de l'adhésion des communes et de la population.

Ce sont les cantons qui contrôlent que la charte du parc respecte les bases légales et les directives fédérales. Les cantons se trouvent ainsi entre le parc et la Confédération, comme le jambon entre deux tranches de pain dans un sandwich. Et c'est là que le Parc régional Chasseral a été une chance pour les jambons de Berne et de Neuchâtel. En tant que parc pionnier exemplaire, il a suscité trois autres projets bernois, deux politiques cantonales pour les parcs et une fructueuse collaboration entre les deux cantons. J'en profite pour remercier le canton de Neuchâtel et ses services pour cette fructueuse collaboration.

Le Parc régional Chasseral a été une chance pour les cantons de Berne et de Neuchâtel et le parc a eu la chance de se doter de personnes engagées et compétentes avec

- un comité et un président qui n'ont quasiment pas changé depuis 10 ans,
- une structure professionnelle formée de deux championnes et de trois champions de surf,
- des commissions et des groupes de travail, qui réunissent les personnes habitant, connaissant ou travaillant dans la région.

Tout ce beau monde a su développer un capital de confiance dans le Parc régional Chasseral, qui a permis l'adhésion des communes et de la population. Grâce à ces personnes engagées et compétentes, le parc a réalisé et continue de réaliser des projets concrets et variés, qui impliquent du travail et de la valeur ajoutée dans son territoire.

Le Parc régional Chasseral obtient maintenant le label fédéral. Il bénéficie ainsi d'une nouvelle vague de 10 ans. Il ne me reste donc plus qu'à lui souhaiter un bon surf.

**Remise du label de parc suisse au Parc régional Chasseral
Centre interrégional de perfectionnement de Tramelan, le 24 novembre 2011**

Allocution du conseiller d'Etat Thierry Grosjean, chef du Département de l'Economie du canton de Neuchâtel

Monsieur le Conseiller d'Etat,
Mesdames, Messieurs les représentants des autorités politiques,
Monsieur le président du conseil général de Tramelan,
Monsieur le vice-directeur de l'Office fédéral de l'environnement,
Monsieur le président de l'Association Parc Régional Chasseral,
Monsieur le Directeur,
Mesdames, Messieurs,

C'est pour moi et le canton de Neuchâtel, une fierté à bien des égards que d'être parmi vous ce soir pour la remise de ce label fédéral "Parc suisse" au parc naturel régional de Chasseral.

Premièrement car c'est avant tout la reconnaissance qui nous est faite par la Confédération de la qualité du travail accompli par les partenaires et membres de l'Association pour le parc régional depuis une plus d'une décennie maintenant (démarche initiée en 1998).

Deuxièmement, cela signifie également que l'office fédéral de l'environnement a été sensible à la très grande variété naturelle et paysagère de cette magnifique région. Cela ne pourra qu'accroître sa visibilité et nous ne pouvons que nous en réjouir.

J'aimerais dire un peu abruptement, qu'il fut un temps où si les voyages scolaires n'existaient pas, cette magnifique région n'était pas visitée. Aujourd'hui, le Parc permet de faire rayonner ce pays hospitalier loin à la ronde.

Troisièmement, l'obtention de ce label assure la pérennité du parc régional en lui permettant de clore la phase de création à proprement parler, et de développer et de débiter la phase de gestion opérationnelle de ses activités pour les 10 ans à venir. Mais qui dit garantie et sérénité, dit également responsabilité accrue à assumer. Je fais confiance aux responsables du Parc qui sauront relever les défis d'innovation et de repositionnement qui se poseront fréquemment à eux durant la prochaine décennie.

Pour un homme comme moi, Conseiller d'Etat - mais qui a appris le métier de vigneron avant tout - resté proche de la terre, j'accorde une grande importance au rôle d'ambassadeur de nos terroirs, de nos paysages et de notre savoir-faire local qu'une telle "labellisation" peut revêtir.

Les parcs donnent aux régions un élan d'envergure en faveur de la protection de la nature et du paysage et donnent un coup de pouce essentiel pour la promotion de l'économie régionale et du tourisme. A cette occasion, l'innovation dans le tourisme proche de la nature et la commercialisation

des produits du terroir sont au front. Ca n'est pas un producteur de produits locaux comme moi qui dirai le contraire!

Ce label préfigure le territoire de demain. Je fais partie de l'un de ceux qui essaie de faire comprendre que le développement économique ne s'arrête pas aux frontières cantonales. Je suis heureux de constater qu'il en va de même pour la valorisation des richesses naturelles. Je pense ici à la parfaite collaboration avec la Confédération et le canton de Berne.

En ce sens, des sincères remerciements sont adressés aux autorités cantonales bernoises, partenaire du canton de Neuchâtel pour l'accompagnement de ce magnifique projet régional, qui a contribué très largement à l'issue favorable de la candidature intercantonale du Parc naturel Chasseral. C'est ici que l'on se rend compte de l'importance à passer par-dessus les barrières géographiques cantonales.

Le label est aussi l'exemple réussi d'un développement harmonieux d'une région : je pense ici à la mise en valeur des espèces indigènes (notamment l'évocateur sabot de vénus = orchidée), à la dynamisation du tourisme tout en respectant l'environnement, à la plus-value pour des produits agricoles associés à une image gagnante, au gain d'image par un travail intensif avec les écoles de Bienne*, et même à une densité culturelle improbable qui fait du parc un jardin musical.

Pour mémoire, je rappelle ici que Les jardins musicaux ont programmé pour la première fois cette année, dans le Parc régional Chasseral un concert intitulé "densité 21.5" L'édition 2011 a marqué le début d'un nouveau partenariat avec le Parc à cheval sur les cantons de Berne et de Neuchâtel.

Une série de cinq événements intitulés "Bal(l)ades" qui ont permis d'allier découvertes du patrimoine et concerts dans différents lieux. Ce fut un vrai succès, je ne peux que m'en réjouir comme ministre en charge du pôle de ressources "Nature" et "Culture" qu'est Evologia à Cernier.

Ainsi le patrimoine naturel et la qualité culturelle de cet espace commun continuera, pour de très longues années, à être source de détente, de rencontres et de diversité écologique.

Je vous remercie pour votre attention.

Seules les paroles prononcées font foi.